



Habiter mieux en Ardèche verte

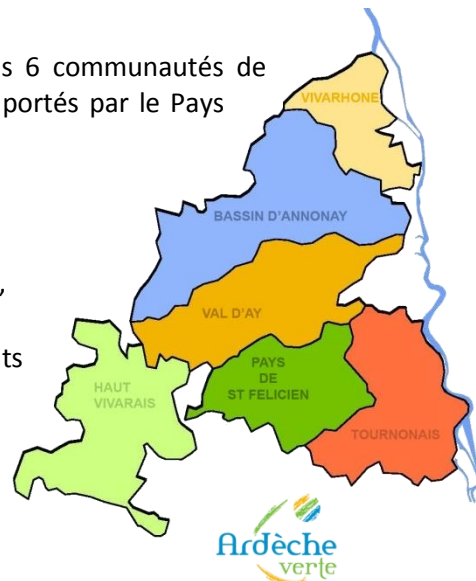
Face à l'ancienneté du parc de logement privé sur le territoire et compte tenu des problématiques énergétiques le caractérisant, la Communauté de communes du Bassin d'Annonay a décidé de s'inscrire dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Habiter mieux en Ardèche verte ».

Ce programme concerne tout le nord du département, et s'applique sur les 6 communautés de communes du Pays d'Ardèche verte. Il s'inscrit totalement dans les objectifs portés par le Pays puisqu'il vise une amélioration des conditions de vie des habitants.
Son principal enjeu : **la lutte contre la précarité énergétique.**

Le PIG permet d'intervenir sur 3 missions :

- l'amélioration énergétique des logements (pour les propriétaires occupants),
- l'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
- le traitement de l'insécurité et la dégradation lourde de certains logements occupés (logements locatifs ou propriétaires occupants)

Le PIG « Habiter mieux en Ardèche Verte » est opérationnel pour une durée de 5 ans. Il doit permettre d'améliorer près de **600 logements** sur l'ensemble du territoire.



D'importantes **aides financières** peuvent être apportées aux particuliers.

ANAH

35% à 50%

(selon revenus) pour travaux d'économies d'énergie et pour l'adaptation de l'habitat

50% pour l'habitat très dégradé

+ 3 500 €

Habiter Mieux

Si 25% de gain énergétique

+ 300 € ou

600 €

Communauté de communes

selon le gain énergétique

+ Autres

Région Rhône Alpes
Caisse d'Allocation Familiale
Prêt taux zéro
Caisse de retraite

Les plafonds de ressources (revenu fiscal de référence) : revenus 2011 pris en compte pour les subventions 2013

Nb de personnes*	Catégorie 1	Catégorie 2
1	14 173 €	18 170 €
2	20 728 €	26 573 €
3	24 930 €	31 957 €
4	29 123 €	37 336 €
5	33 335 €	42 736 €
par personne suppl.	+ 4 200 €	+ 5 382 €

*Nombre de personnes composant le ménage (la famille)

** Uniquement pour les dossiers d'adaptation



Le **PACT H&D Ardèche** a été choisi pour animer ce dispositif.

Il est à votre disposition pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches (conseils personnalisés, diagnostics techniques et thermiques, études de faisabilité, montages de dossier de demande de subvention...)

N'hésitez pas à le contacter

04 75 66 13 96

ardeche.verte@pact-habitat.org

Permanences les jeudis de 10h30 à 12h :

- Mauves – communauté de communes du Tournonais : 1^{er} jeudi
- Saint Agrève – centre socio-culturel : 2^{ème} jeudi
- Davezieux – Château de la Lombardière : 3^{ème} jeudi
- Alternativement Serrières, Satillieu, St Félicien : 4^{ème} jeudi